



N° SP_2018_10_019

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 16 OCTOBRE 2018

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

4EME COMMISSION

SERVICE : Pôle Culture - Vie associative - Tourisme

OBJET : Plan de développement de la lecture publique

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIQUE-POUPON, M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGUE, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BEGOUT, excusé, a donné délégation de vote à Mme YILDIRIM ; Mme DEBOURG, excusée, a donné délégation de vote à M. BOST ; Mme GENTIL, excusée, a donné délégation de vote à M. ARCHER ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

La lecture a fait l'objet d'un rapport spécifique remis à Madame la Ministre de la culture en février 2018, affichant notamment comme objectif de favoriser la fréquentation des bibliothèques et conforter le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, particulièrement dans les zones rurales.

Dans ce cadre, il est proposé de se prononcer sur une évolution et une adaptation des missions de la bibliothèque départementale de prêt.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses	347 000 € hors achat véhicules électriques		30 000 €	
Recettes				

RAPPORT

Le rapport de la « Mission Orsenna sur la lecture » remis le 20 février 2018 à Madame la Ministre de la culture et qui a pour objectif de favoriser la fréquentation des bibliothèques, vise dans sa proposition n° 5 à « garantir, si nécessaire par la loi, le rôle et le fonctionnement des bibliothèques départementales, indispensables à la vitalité du réseau de lecture publique, notamment dans les zones rurales ».

Alors que le maintien des bibliothèques départementales a pu susciter ces dernières années quelques interrogations, leur rôle se trouve ainsi réaffirmé en tant que maillon indispensable du premier réseau culturel que représentent les bibliothèques publiques sur le territoire français.

Par ailleurs, la répartition des compétences des collectivités territoriales issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République a confirmé les bibliothèques départementales de prêt (BDP) dans le champ de compétences des Départements.

En Haute-Vienne, le nouveau découpage territorial issu de l'application du schéma départemental de coopération intercommunale ainsi que l'évolution des pratiques et des besoins des usagers, doivent conduire le Département à adapter les missions de la BDP sur le territoire départemental.

Les propositions qui sont présentées dans ce rapport s'inscrivent dans ce contexte.

I - ETAT DES LIEUX DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (PDLP)

Adopté en 2009 le PDLP prévoyait cinq enjeux majeurs pour adapter la politique départementale de lecture publique :

- accentuer la territorialisation de l'offre de services de la BDP ;
- intégrer pleinement l'utilisation des outils numériques dans le développement de la lecture publique ;
- conforter les bibliothèques comme lieux d'accès à la culture et de socialisation ;
- développer une offre de services en direction de publics spécifiques ;
- rendre plus lisible l'action du Conseil départemental en matière de lecture publique.

Le bilan suivant peut aujourd'hui être dressé.

Deux de ces enjeux ont été menés à bien. Les bibliothèques, de par les services proposés, ont été confortées comme lieux d'accès à la culture. Par ailleurs, l'organisation de la BDP a été adaptée et ses interventions réorganisées et élargies, rendant ainsi plus visible l'action du Département en matière de lecture publique. La mise en œuvre des trois autres enjeux se poursuit et les constats sont les suivants :

➤ Accentuer la territorialisation de l'offre de services : cf. cartes 1 et 2

Parmi les mesures envisagées dans ce cadre, il était notamment prévu de requalifier les dépôts en points lecture. Malgré une amélioration de la situation, 29 dépôts sont encore en service (52 en 2011). Ce constat révèle la persistance de disparité marquée entre un « réseau haut » (39 bibliothèques municipales ou intercommunales et 51 bibliothèques relais ou points lecture) et un réseau faiblement doté. Parallèlement à ces 29 dépôts, 67 communes (soit 11,2 % de la population haut-viennoise relevant du réseau) n'offrent pas de service de lecture à leurs

administrés. Ainsi, près de 25 % des Haut-Viennois n'ont pas encore accès à une bibliothèque de proximité.

Les services à destination des enfants scolarisés reposent encore sur la desserte par bibliobus pour les écoles de 42 communes (78 en 2011), à défaut d'une bibliothèque à même de leur assurer un accueil adapté (locaux et collections, personnel qualifié).

➤ **Intégrer pleinement l'utilisation des outils numériques dans le développement de la lecture publique**

Le PDLP prévoyait notamment, d'une part, de mettre en place un portail internet des ressources documentaires de la BDP et de l'ensemble des bibliothèques du réseau, et d'autre part, de développer des ressources documentaires numériques. En 2015 a été mise en œuvre la 1^{ère} phase du projet informatique de la BDP avec le renouvellement de son logiciel professionnel et la mise en service d'un nouveau site internet.

S'agissant de l'offre documentaire, la BDP propose aujourd'hui des livres, CD et DVD. Sa collection de 310 000 documents qui représente près de 40 % de l'offre totale disponible sur le réseau est enrichie chaque année par de nouvelles acquisitions ouvertes à la réservation et acheminées principalement par le biais de la navette (passage 2 fois par mois). Bien que l'offre de 4,9 documents/habitant soit relativement importante (moyenne nationale de 2,7 documents), elle doit à ce jour être complétée par des ressources numériques.

➤ **Développer une offre de service en direction des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées...)**

Les bibliothèques du réseau sont actuellement des partenaires incontournables pour offrir des services en direction des publics, qu'il s'agisse de la fourniture de documents et d'outils d'animation ou bien encore de la programmation d'évènements culturels (rencontres d'auteurs à destination du jeune public, spectacles de contes...).

S'agissant plus particulièrement des services en direction des publics spécifiques, notamment les personnes âgées (en Haute-Vienne, les + de 60 ans représentent près de 29 % de la population), la BDP s'est attachée à développer l'acquisition de collections spécialisées (ouvrages en grands caractères, livres lus) et met progressivement en place des outils d'animation adaptés, destinés aux animateurs et bibliothécaires intervenant en établissement. Le numérique, qui offre aujourd'hui des possibilités d'accès aux ressources bien étudiées pour ces publics spécifiques, reste à mettre en place.

Par ailleurs, les personnes âgées et handicapées souvent isolées, maintenues à leur domicile et pour lesquelles l'accès aux bibliothèques demeure difficile en raison de leur perte de mobilité ou faute de moyens de transport adéquats, sont de fait peu bénéficiaires de l'offre existante. De nouveaux moyens d'accès à la culture pour ces personnes doivent être envisagés.

En conclusion

Ces constats doivent conduire à procéder à l'adaptation du plan de développement et à l'évolution des missions de la BDP, afin de mieux répondre aux enjeux de la lecture publique et aux besoins et pratiques des usagers.

Pour atteindre ces objectifs, 4 axes stratégiques pourraient être déclinés dans les 3 à 4 prochaines années.

II - QUATRE AXES STRATEGIQUES POUR ADAPTER LA POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE

1. Un réseau de bibliothèques plus proches des Haut-Viennois et un meilleur accueil des scolaires

En complément des dispositifs existant dans le cadre des CTD et CDDI, le Département pourrait mettre en place une politique incitative visant à accélérer la requalification des dépôts en points lecture. Il pourrait ainsi accorder des aides pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux déjà existants, l'achat de mobilier spécifique et de matériel informatique. Ce programme pourrait être mis en œuvre sur une durée de 3 ans, pour un montant total d'investissement de l'ordre de 100 000 €.

Concernant les enfants scolarisés actuellement bénéficiaires des passages du bibliobus (3 fois par an), le Département pourrait encourager leur accueil dans des bibliothèques de proximité.

2. Une offre rationalisée élargie et diversifiée

Eu égard à l'enjeu de société que représente le numérique et dans le prolongement de l'action du Département en faveur du haut débit et de la réduction de la fracture numérique, il est proposé d'offrir aux Haut-Viennois un accès facilité aux ressources des bibliothèques du réseau et à l'information numérique via le site internet de la BDP.

Le Département pourrait ainsi mettre en place dans un avenir proche un catalogue collectif via un portail internet pour présenter l'ensemble des collections disponibles dans les bibliothèques du réseau et développer les acquisitions partagées entre les bibliothèques partenaires.

Le coût d'un tel outil qui permettrait également un accès direct facilité pour tous les publics à des ressources numériques en streaming ou à télécharger, peut être évalué à environ 80 000 € HT en investissement (subvention de l'Etat à hauteur de 50 % sur un projet informatique « collectif »).

La BDP pourrait également proposer, pour un montant en fonctionnement d'environ 30 000 € annuels (dont la moitié, à savoir 15 000 €, pourrait être redéployée du budget actuel de l'établissement), une offre de 3 à 4 ressources numériques type presse, auto-formation... (streaming). Ces ressources seraient accessibles gratuitement pour les usagers, et une médiation renforcée pourrait être mise en place pour accompagner dans leur utilisation les personnes les plus éloignées de ces pratiques.

Par ailleurs, afin de leur donner encore plus d'attractivité et de visibilité, cette offre pourrait ensuite être élargie via des acquisitions mutualisées avec des bibliothèques partenaires.

3. Une meilleure prise en compte des publics spécifiques

Cet axe majeur s'attacherait à mieux prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées et handicapées résidant en établissement ou vivant à leur domicile et pourrait se décliner en 2 volets :

- mettre à disposition une nouvelle offre de ressources adaptées ;
- répondre à leurs besoins et demandes de mobilité.

Ainsi, le Département pourrait engager un partenariat avec une association spécialisée dans la fourniture de livres audio adaptés à la lecture des personnes déficientes visuelles. Ce 1^{er} volet pourrait être complété par un programme d'achat de matériels spécifiques type liseuses, tablettes, lecteurs audio... qui seraient mis à disposition des EHPAD et des établissements pour handicapés par le Département. Le coût de cet investissement peut être évalué à environ 20 000 € TTC.

Par ailleurs, ces publics spécifiques expriment très souvent le souhait de pouvoir se rendre à une bibliothèque de proximité, un lieu public où notamment les personnes âgées peuvent côtoyer les autres générations et bénéficier de séances d'accueil et d'animation qui leur sont spécialement destinées. Alors que la fréquentation moyenne des bibliothèques est de 40 % de la population pour les adultes, ce taux tombe à 25 % pour les + de 70 ans. Ainsi, pour les communes ou communautés de communes désireuses de rompre l'isolement et de recréer du lien social pour ces publics isolés ou résidant en établissements, le Département pourrait apporter son soutien à la constitution d'un groupement d'achat de prestation de transport.

4. Une modernisation et une adaptation des moyens de la BDP

En premier lieu, il convient de relever que l'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine prévoit que les bibliothèques centrales de prêt (puis bibliothèques départementales de prêt) sont désormais dénommées « bibliothèques départementales ». Il est proposé de modifier en ce sens la dénomination de la BDP de la Haute-Vienne, le prêt n'étant désormais qu'une de ses missions.

Pour faire face à ces nouveaux enjeux, une adaptation des moyens de l'établissement est nécessaire.

- Une nouvelle organisation du service

La BDP a mis en place en 2017 une nouvelle organisation de manière à structurer les activités du service en fonction de l'évolution de ses missions actuelles et des compétences du personnel. Les trois grandes fonctions retenues répondent aux besoins actuels :

- conseil et appui technique au réseau ;
- offre de ressources au public ;
- desserte du territoire.

Une évolution et adaptation des compétences des agents seront toutefois nécessaires pour atteindre les objectifs fixés. Parallèlement, une adaptation des moyens pour le fonctionnement du service doit être envisagée.

- L'adaptation des modalités de la desserte : cf carte 3

Fait marquant de ces dernières années, la desserte par bibliobus est progressivement abandonnée au profit des accueils sur le site de Limoges et du service de navettes qui a connu un fort développement. Cette tendance va se renforcer dans les années à venir et il pourrait en conséquence être proposé, le moment venu, de ne pas renouveler les bibliobus.

En contrepartie, afin de privilégier la mobilité électrique et de déployer des modes de déplacements novateurs dans le cadre de la loi de transition énergétique, la BDP pourrait être dotée de trois à quatre véhicules utilitaires électriques avec un volume de chargement permettant de préserver le confort de travail des agents en limitant les charges de manutention.

- **L'adaptation des locaux**

Créée en 1985, la BDP dispose de locaux qui s'avèrent inadaptés aux missions actuelles. De nouveaux espaces doivent être conçus pour permettre :

- un meilleur accueil des acteurs de terrain ;
- un stockage et une présentation plus rationnelle des collections, du matériel et des outils d'animation ;
- une ergonomie des espaces de travail des agents assurant des tâches de manutention.

Une rénovation complète des 2 magasins de stockage (peintures et revêtements de sol d'origine, désamiantage) et le remplacement du mobilier du rez-de-chaussée pourraient également être envisagés.

Les travaux de réaménagement et l'achat de mobilier peuvent bénéficier d'une subvention de l'État à hauteur de 40 % (voire 50 % sous certaines conditions), dans le cadre du concours particulier en faveur des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales que l'État s'est engagé à maintenir au sein de la DGD, jusqu'en 2022.

DECISION

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2017-650 du 27 avril 2017 modifiant le livre III du Code du patrimoine ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie Salle de l'Assemblée de l'Hôtel du département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'approuver l'état des lieux du plan de développement de la lecture publique en Haute-Vienne ;

d'adopter quatre axes stratégiques pour adapter la politique départementale de lecture publique :

- améliorer la qualité du réseau en développant des bibliothèques plus proches des Haut-Viennois et encourager un meilleur accueil des scolaires ;
- développer une offre rationalisée élargie et diversifiée prenant en compte les outils informatiques et les ressources dématérialisées ;
- mieux prendre en compte les publics spécifiques (personnes âgées et handicapées notamment) ;

- moderniser et adapter les moyens de la BDP ;

de donner délégation à son Président pour prendre toutes mesures et tous actes à intervenir à ces fins ;

de modifier la dénomination de la BDP de la Haute-Vienne en « Bibliothèque départementale de la Haute-Vienne ».

42 Pour : Mme ACHARD, M. ALLARD, M. ARCHER, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BARRY, M. BEGOUT (délégation de vote à Mme YILDIRIM), M. BOST, M. BOULESTEIX, Mme BRIQUET, Mme DEBOURG (délégation de vote à M. BOST), M. DELAUTRETTE, M. DESTRUHAUT, M. ESCURE, Mme FONTAINE, Mme FREDAIGUE-POUPON, Mme GENTIL (délégation de vote à M. ARCHER), M. HANUS, Mme JARDEL, M. LAFARGE, M. LAFAYE, Mme LALOGÉ, Mme LARDY, M. LEBLOIS, M. LEFORT, Mme LHOMME-LEOMENT, Mme MEZILLE, Mme MORIZIO, M. NOUHAUD, Mme NOUHAUT, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme REJASSE, Mme RIVET, Mme ROTZLER, M. RUMEAU, Mme TLEMSANI, M. TOULZA, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, M. VIROULAUD, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Anne DELAPIERRE

Certifié conforme
Transmis au représentant de l'Etat
le 18 octobre 2018
Affiché le 18 octobre 2018
Publié au RAA du Département le 15 novembre 2018